

Liberté  
Egalité  
Fraternité  
—  
Travail  
Solidarité  
Justice

# Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser  
Bien dire  
Bien faire  
—  
Vérité  
Lumière  
Humanité

## ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.  
Etranger..... Le port en sus  
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.  
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Belle, rue Ferrandière, 52

## RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52  
— LYON —  
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

## ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal  
52, Rue Ferrandière, 52  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

## SOMMAIRE

Les Elections. — Esprit des morts. — Associations et congrégations. — L'œuvre du panorama. — Socialisme et Maçonnerie. — La Folie religieuse. — Variétés. — Correspondance. — Bibliographie.

FEUILLETON : Le Mariage d'un Franc-Maçon. — Les Anniversaires républicains.

## LES ÉLECTIONS

Les élections, qui auront lieu dimanche prochain pour le renouvellement par moitié des conseils généraux et des conseils d'arrondissement, empruntent aux circonstances une importance exceptionnelle.

Depuis les élections des 4 et 18 octobre 1885, c'est la première grande consultation du pays.

Ces élections, venant après les incidents de ces derniers mois, se feront sur le seul terrain politique. Les questions d'affaires, cette fois encore, céderont le pas à l'affirmation d'une doctrine politique.

Cette situation, nous la devons à l'attitude hautaine et provocatrice prise par le parti soi-disant conservateur.

Ne nous en plaignons pas. Grâce à nos adversaires le terrain politique se trouve débarrassé de l'équivoque conservatrice qui planait sur les élections législatives d'octobre.

Il n'est désormais plus permis aux conservateurs de se présenter comme tels. Ils ne peuvent plus qu'arborer le drapeau monarchique. Ils n'ont même pas la possibilité de renier leur parti, car leur conversion serait trop nouvelle pour paraître absolument sincère et désintéressée.

La presse conservatrice, comme les chefs du parti, comme les princes eux-mêmes, ont jeté les masques; ils se sont montrés ce qu'ils ont toujours été, des ennemis irréconciliables de la forme républicaine et du suffrage universel. Ils ont crié bien haut leur espérance de voir bientôt la France

placée sous le joug monarchique. Ils ne combattent plus tels ou tels hommes, ce sont les institutions républicaines qu'ils menacent; c'est le principe même de la souveraineté de tous les citoyens qu'ils rêvent de détruire pour replacer notre pays sous le régime censitaire cher aux d'Orléans.

En présence de leur croissante audace, le devoir des républicains est tout tracé :

Opposer, à l'ennemi qui ose relever la tête, le faisceau de toutes les forces républicaines. Arrière les questions de personnes, les querelles d'école et les ambitions personnelles; il ne doit plus y avoir dans le parti républicain que des républicains résolus à éviter à notre pays l'ombre même d'une réaction.

Que chacun fasse son devoir, et les craintes qu'on a pu concevoir en ces derniers temps ne tarderont pas à disparaître comme la fumée au vent.

## ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

Les âmes blanchies par les pratiques d'une fausse dévotion sont des sépulchres blanchis. BOISTE.

Tant d'hommes ne seraient pas si violents, si tant d'autres n'étaient pas si plats et si bêtes. BOISTE.

De tous les secours dont on peut soulager les malheureux, l'aumône est, à la vérité, celui qui coûte le moins de peine, mais il est aussi le plus passager est le moins solide. J.-J. ROUSSEAU.

Si la stabilité de l'Etat exige une religion dominante, sa tranquillité repousse une religion dominante. BOISTE.

L'idée de législateur héréditaire est aussi absurde que celle de juge, de juré, de mathématicien, de philosophe, de poète lyrique héréditaire. BOISTE.

## ASSOCIATIONS ET CONGRÉGATIONS

On se plaint souvent, et avec raison, que le Parlement n'ait pas encore abordé la discussion d'une loi sur les associations, et qu'après quinze ans de République nous soyons encore, à cet égard, assujettis aux lois de l'empire et aux articles 291 et suivants du Code pénal.

Il est bien possible que jusqu'ici un des motifs qui ont fait reculer les plus libéraux, soit la crainte de voir les ordres religieux profiter de la liberté illimitée d'association pour s'organiser d'une manière redoutable et acquérir assez de puissance pour devenir un jour prochain un véritable danger pour la République.

En l'état, toute association de plus de vingt personnes qui consent à insérer dans ses statuts l'interdiction de s'occuper de questions politiques ou religieuses, obtient toujours et facilement l'autorisation de se constituer. C'est ainsi que les sociétés musicales, les sociétés de gymnastique et de tir ont pu se multiplier depuis quelques années.

On ne s'explique pas bien cependant, au point de vue légal, les préoccupations de l'autorité au sujet de l'interdiction des discussions politiques ou religieuses, attendu que rien dans les dispositions de l'article 291 ne justifie cette interdiction.

Cet article est, en effet, ainsi conçu : « Nulle association de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours, ou à certains jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux ou politiques, littéraires ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement, et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. »

Ainsi donc, le code prévoit le cas où une association se forme pour s'occuper de politique ou de religion et l'assimile, au point de vue de l'autorisation, à toute autre association ayant un tout autre but.

Cependant, que quelques citoyens se réunissent dans le but de former une de ces associations politiques, dont nous avons tant besoin si nous voulons nous défendre contre les menées réactionnaires, ils ne songeront même pas à demander l'autorisation préalable, tant ils sont bien persuadés qu'ils ne l'obtiendraient pas.

Il en résulte que les républicains ne s'organisent pas pour les luttes électorales à venir, tandis que leurs adversaires, qui font profession de mépriser les lois qui les gênent, travaillent activement à constituer leurs comités d'action et de propagande, à ce point que le gouvernement a senti la nécessité de se mettre en garde et a demandé aux Chambres d'expulser les chefs des réactionnaires.

Il serait donc grandement temps :

1° Que le gouvernement donnât l'ordre à ses agents de ne pas refuser l'autorisation administrative aux associations qui déclarent vouloir s'occuper de religion ou de politique;

2° Que les Chambres voulussent bien aborder enfin la discussion d'une loi sur les associations, ou plutôt sur la liberté d'association. A cet égard, il nous semble qu'on peut facilement établir une distinction très nette entre les associations et les congrégations. En réalité, que sont les associations, même celles qui ont un but politique?

Ce sont généralement des réunions de citoyens

payant une cotisation quelconque, souvent minime, à une caisse commune, afin de faire les frais de leurs réunions, et ayant tous leur domicile dans la ville où est le siège de l'association.

Et quand je parle de domicile, j'entends un domicile fixe; c'est-à-dire que ces citoyens ont leurs familles, femmes, enfants; ont leurs intérêts, leurs propriétés, leurs occupations, la même où ils établissent leur association; et que si la société qu'ils forment vient à avoir des ramifications en dehors de la localité où elle s'est fondée, il en sera de même pour ceux qui constitueront les nouvelles branches de la société-mère, là où elles seront établies. Peut-on en dire autant des congrégations? évidemment non.

Dans une congrégation, le citoyen disparaît, il perd jusqu'à son nom; sa personnalité est dénaturée; il fait des vœux qui le sépare du reste des hommes; autrefois même ces vœux entraînaient la mort civile de celui qui les avait prononcés, et il n'a pas fallu moins que la Révolution pour détruire cet effroyable abus.

Les hommes qui se lient à la congrégation religieuse font abandon complet de leur volonté, de tout leur être, pour se subordonner sans restrictions à un chef qui dispose d'eux à son gré, sans recours possible, et qui, le plus souvent, est un étranger résidant à l'étranger. Ils sont, selon la célèbre devise, dans ses mains *perinde ac cadaver*, ne reconnaissent que lui, n'obéissent qu'à lui ou à ses délégués et font profession de croire qu'on peut désobéir à la loi si elle est contraire aux prescriptions divines dont leurs chefs sont les seuls et vrais interprètes.

Il y a plus encore, la congrégation devient, quel que soit le nombre de ses membres dans la cité ou au dehors, une personnalité civile; elle acquiert et possède en nom collectif et finit par constituer une véritable individualité au milieu des citoyens; individualité qui cherche, en raison même de son essence, à se soustraire le plus possible au droit commun et qui y réussit souvent. La différence est donc absolue entre les associations et les congrégations, et le législateur peut donc établir entre elles une distinction très nette et exclure les secondes des libertés qu'il accorde aux premières.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'Etat a reconnu la nécessité absolue de se défendre contre les congrégations; notre histoire est pleine des précautions prises par la monarchie elle-même et parfois par l'Eglise contre leur esprit d'envahissement.

En 1305, Philippe le Bel défend toute congrégation au nombre de plus de cinq, sous quelque forme que ce soit.

En 1343, Philippe de Valois interdit à toutes personnes de faire assemblées sous couleur de confrérie ou autrement.

Les ordonnances de Moulins de 1566, la dé-

Feuilleton du "FRANC-MAÇON" 41

## LE MARIAGE

D'UN FRANC-MAÇON

(Suite)

Pendant son voyage, M. Lebonnard était allé plusieurs fois chez le D<sup>r</sup> Binet. Sa malheureuse fille était dans un tel état de surexcitation et de fureur, qu'il avait été impossible de la lui montrer. Enfin, cette agitation s'était peu à peu calmée; à la période de violence avait succédé un cas de tristesse résignée et de stupeur muette; on put enfin mettre en présence le père et la fille.

Quelle entrevue! Le père considérait d'un regard navré cette jeune créature qui semblait ne

pas le reconnaître, et le regardait avec indifférence sans lui rien dire.

— Louise, c'est moi, tu ne me reconnais pas?

Elle hochait la tête d'un sourire niais.

— Moi, ton père! ton père que tu aimais!

L'indifférence de la pauvre insensée persistait malgré tous les appels du malheureux Lebonnard. Le docteur cependant voulut en finir: Voilà votre père qui vient vous chercher, puisque votre mari voulait s'emparer de vous.

— Mon mari! Jacques! Charles! ah! sauvez-moi! il a tué Charles, il me tuera aussi, mon père! Monsieur! monsieur!

— Alors vous voulez fuir avec Monsieur, qui vous sauve et vous défend.

— Oui! oui! allons partons...

Le médecin l'avait affirmé: la pauvre femme était maintenant dans un état de calme absolu. Si une nouvelle crise devait survenir, on la renverrait dans la maison de santé; mais actuellement, il était sans inconvénient aucun de la garder dans sa famille en la confiant à la surveillance de sa vieille nourrice qui n'avait jamais quitté la maison.

D'ailleurs, M<sup>me</sup> Lebonnard réclamait sa fille, et le retour de cette infortunée s'opéra sans grand incident.

Elle semble heureuse de retrouver sa chambre, ses meubles, ses bibelots affectionnés. Elle ne

fit pas plus attention à sa mère qu'à son père. quand elle était bien disposée, elle leur disait: « Oui Monsieur, oui Madame, » comme elle l'avait fait dans la maison de santé du D<sup>r</sup> Binet. Elle passait son temps à fureter dans ses tiroirs, et elle s'arrêtait de temps en temps pour écouter avec inquiétude.

— Qu'avez-vous? Mademoiselle Louise, lui demandait la vieille bonne, qui n'avait pas encore pu se décider à lui dire Madame.

— Tais-toi, répondait-elle à voix basse, j'écoute si Charles revient...

— Vous savez bien qu'il est mort!

— Cela ne fait rien; il doit venir me chercher, il me l'a promis. Tu verras qu'il viendra, il faut que je sois prête...

Et elle furetait de plus belle, mettant au pillage ses tiroirs et ses placards et y cherchant quelque chose qu'elle ne trouvait jamais, mais qu'elle poursuivait sans relâche.

D'ailleurs, on ne la laissait jamais sortir et peu à peu le bruit s'était apaisé autour de cet événement.

Jacques Mignot travaillait, de son côté, comme un homme qui veut absolument arriver au but qu'il s'est proposé. Son voyage avait porté ses fruits. La clientèle de la maison revenait peu à peu, attirée par le ton, l'exactitude et la loyauté de celui qui désormais dirigeait les opérations.

Ce retour de prospérité avait mis fort à son

aise M. Lebonnard contre les obsessions de sa femme et de son entourage.

Il avait d'ailleurs assez mal reçu tous ceux qui étaient venus lui parler de Jacques, de son retour et du scandale affreux que causait cette réinstallation d'un homme odieux, au moment où, sous le même toit, souffrait la femme qu'il avait rendue folle par ses mauvais traitements.

Quand sa femme, écho des prêtres et de son entourage, avait abordé cette question, Lebonnard lui avait simplement répondu:

— Ma chère, tu te moques de moi. Voilà un garçon dont nous avons perdu le concours parce que nous avons essayé de nous mêler de ses affaires de conscience intime. Il est parti, et entre nous, je ne l'en méprise pas plus pour cela. Maintenant, il revient, il remet à flot ma maison de commerce, qui allait fort mal depuis son départ — je suis bien aise de te l'apprendre, maintenant que la crise semble passée — eh bien, tu comprends que je serais un fameux imbécile de me priver de nouveau de ses services.

Je te prie donc d'être avec lui aussi aimable que tu le pourras, c'est dans ton intérêt, tout comme dans le mien, et, je te prie, ne me parle plus de cela.

(A suivre)

claration de mai 1724, et bien d'autres ordonnances sont faites dans le même but.

Le 9 mai 1760, le Parlement fait inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de former aucunes confréries, congrégations ou associations sans l'expresse permission du roi et lettres patentes vérifiées en la Cour.

Le célèbre arrêt du Parlement de Paris, du 6 août 1762, supprime l'ordre des jésuites.

Le 18 août 1792, toutes les congrégations furent supprimées sans distinction.

Sous le premier Empire, quelques associations religieuses ayant essayé de se constituer, la dissolution en fut ordonnée sur le rapport de Portalis.

En 1825, la Cour de Paris reconnut le droit aux citoyens de combattre l'introduction et l'établissement des congrégations non autorisées par la loi.

Il n'est pas jusqu'au Concile de Latran qui ne se soit préoccupé de la multiplicité des congrégations religieuses et n'ait formulé la défense d'en instituer de nouvelles. Il est vrai que pour les papes cette défense est restée lettre morte.

Il est à remarquer, du reste, que la plupart des congrégations religieuses n'ont été établies que depuis les défenses qui ont été faites d'en former.

Le législateur a donc, selon nous, le droit absolu de distinguer entre l'association ayant un caractère civil et celle qui revêt un caractère religieux, et nous sommes absolument de l'avis de Portalis, qui dans son discours au Corps législatif sur l'organisation des cultes, à la séance du 15 germinal, an X, disait :

« Un Etat n'a qu'une autorité précaire quand il a dans son territoire des hommes qui exercent une grande influence sur les esprits et sur les consciences, sans que ces hommes lui appartiennent au moins sous quelques rapports. »

C'est-à-dire sans que ces hommes ne soient placés sous une surveillance spéciale, qui permet de les disperser s'ils constituent des associations pouvant devenir un danger pour l'Etat ou pour la société.

## L'ŒUVRE DU PANORAMA

Nous avons examiné jusqu'à ce jour un certain nombre d'œuvres cléricales présentant un caractère de cocasserie véritablement extraordinaire; c'est ainsi que nous avons recommandé à nos lecteurs, dans un de nos derniers numéros, l'Œuvre du vin de Messe, destinée à fournir aux ecclésiastiques, pour cette cérémonie, un vin doux au palais et agréable au Seigneur; nous voulons leur faire connaître aujourd'hui la dernière et merveilleuse invention de nos facétieux adversaires : l'Œuvre du Panorama.

L'Œuvre du Panorama procède d'une idée complexe, mais qui dénote en tout cas, chez ceux qui en ont été illuminés, une connaissance approfondie des hommes et des choses.

D'un côté, ils ont supputé les grasses recettes annuellement faites par Lourdes, la Salette, Paray-le-Monial et autres établissements de ce genre, aux dépens de la bourse des vieilles cuisinières, et des maîtres aussi, par contre-coup, chez qui elles font danser l'anse du panier. Ils ont calculé, d'autre part, combien leur était préjudiciable l'éloignement des lieux saints et quelles opulentes aubaines leur échappaient par suite de cette fâcheuse circonstance.

Les fondateurs de religion sont, il faut l'avouer, bien maladroits et bien coupables.

En effet, sans parler des inconvénients du métier, qui sont parfois considérables, nous pouvons voir que la plupart d'entre eux ont fort mal compris l'établissement de leur centre d'exploitation, et plus d'un pape, nous en sommes persuadés, a dû maudire *in petto* la mauvaise chance qui avait fait dérouler les scènes de la Passion sur les rives du Jourdain plutôt que sur les bords riant du Tibre.

Jérusalem a toujours été un peu loin, si loin, que les descendants dégénérés des croisés, sans autre risque à courir cependant que celui d'être écorchés par les hôteliers infidèles, ne se décident que bien rarement au pieux pèlerinage.

Il était donné cependant à la science moderne de remédier à cet état de choses : plus de fatigues désormais pour visiter les lieux saints ! les aubergistes musulmans peuvent mettre leurs broches au même râtelier que les lances de leurs ancêtres !

On n'ira plus au bois, les lauriers sont coupés, comme dit une vieille chanson, on fera son pèlerinage désormais sans sortir de France. Et l'inventeur, l'homme de génie, l'auteur de cette trouvaille est un de nos concitoyens, un peintre dont le nom trop ignoré jusqu'ici, mérite d'être cité et surtout retenu : M. Olivier Pichat !

Voici d'ailleurs dans quels termes modestes il expose au public son petit système :

### Panorama de la Terre-Sainte

#### Jérusalem

Jérusalem ! Ce nom est dans toutes les bouches, son histoire dans tous les esprits ! Voilà les collines dont les croisés emportèrent la terre sur leurs navires, pour couvrir le sol des cathédrales qu'ils élevaient dans leur patrie ! Voilà les collines sur lesquelles a brillé l'éclair au milieu des ténèbres du

monde ancien; le sol où le Christ a imprimé la trace de ses pieds; le lieu de cette grande victoire de la fraternité sur l'esclavage, de la charité sur l'égoïsme. Les souvenirs doivent rester à jamais présents et chers aux générations; de là, cette éternelle célébrité de Jérusalem.

Ce que Lamartine disait dans un langage si élevé est toujours vrai. La Jérusalem antique et moderne passionne plus que jamais le monde chrétien, et c'est avec une ardeur toujours croissante que les savants, archéologues ou historiens continuent l'histoire de la cité sainte qui florissait à l'époque du Christ et que Titus et Adrien ont détruite.

Les livres, les revues sont pleins de leurs travaux et de leurs découvertes, si bien qu'après tant d'efforts passés et présents, il est devenu possible de déterminer exactement la configuration de l'ancienne Jérusalem, d'assigner une place certaine à ses édifices disparus et de restituer les monuments qui faisaient sa splendeur incomparable.

Frappé par les résultats de ces savantes recherches, et aussi par l'impulsion mystérieuse qui porte de plus en plus l'Europe vers la Terre-Sainte, un peintre, M. Olivier Pichat, a conçu le projet de traquer et de fixer par la peinture tant de travaux épars et trop souvent perdus pour la masse du public.

La grandeur de cette œuvre et l'intérêt universel qu'elle s'attache à la reconstruction de la Cité, « Patrie commune des âmes chrétiennes », ont paru au promoteur du projet convenir admirablement pour tenter, dans les conditions les plus favorables, une rénovation de l'art religieux, aujourd'hui si injustement délaissé.

L'art moderne dispose d'une force ignorée des anciens maîtres dont le pouvoir attractif sur la foule est immense : cette force, c'est le Panorama, lequel, par la prodigieuse illusion qu'il donne de la nature, constitue le moyen le plus propre à frapper l'esprit des masses et à rétablir en honneur la représentation des grands faits de l'histoire religieuse.

C'est afin de mettre en œuvre ce précieux élément de succès que M. O. Pichat a résolu de fonder, à Paris, le Panorama de la Terre-Sainte.

#### BUT DE L'ŒUVRE

Offrir au public le spectacle absolument nouveau de l'ancienne et glorieuse Cité et des saints lieux actuels, que la plupart ne peuvent aller visiter faute de temps ou d'argent.

Imposer aux masses le haut enseignement que contiennent les terribles péripéties de la Passion.

Tenter de relever le prestige de la peinture religieuse à l'aide des ressources puissantes de l'art panoramique, et enfin, venir en aide aux œuvres charitables.

Tels sont les résultats que l'œuvre a pour but d'atteindre.

Une part des bénéfices sera attribuée aux divers établissements de charité, hospices, et autres fondations que désignera un Comité spécial institué à cet effet et qui fonctionnera sous la présidence de Monsieur Sisson, curé de St-Honoré-d'Eylau, sur la paroisse duquel devra s'accomplir la première exhibition du Panorama de la Terre-Sainte.

En jetant les yeux sur l'aperçu qui va suivre, on se rendra facilement compte que les bénéfices qui résulteront de cette entreprise ne peuvent manquer d'être considérables, et que, par suite du nouveau système appliqué au Panorama de la Terre-Sainte, les recettes ne seront pas susceptibles de diminution.

Tous les chrétiens, tous ceux qui s'intéressent aux manifestations sérieuses de l'art, voudront accomplir au Panorama, une sorte de pèlerinage pieux et artistique.

On imagine facilement à quelles œuvres et fondations le Comité spécial enverra les bénéfices de cette petite exploitation qui ne laissera pas, nous en convenons, d'être assez considérables.

Tout d'ailleurs concourra à rendre facile ce pèlerinage assez agréable, car, durant la visite du panorama, la suite du prospectus veut bien nous l'apprendre; un orchestre choisi fera entendre les meilleurs chefs-d'œuvre de la musique sacrée.

Enfin, point qui ne pouvait être mentionné d'ailleurs dans un prospectus tout commercial, mais qui a bien son importance : les pèlerins panoramiques acquerront sans doute avec leur ticket les indulgences et immunités dont jouissaient seuls, jusqu'à ce jour, les pèlerins pour de bon, les pèlerins à coquille. Le tourniquet du panorama sera le tourniquet du ciel !

Avec de tels éléments de succès, le panorama sacré ne saurait manquer de réussir, et M. Olivier Pichat, restaurateur de la peinture religieuse, d'acquiescer une belle aisance.

Reste à savoir cependant comment le Maître des cieux prendra cette vaste cocasserie !

## SOCIALISME et MAÇONNERIE

On a fait parfois de ce mot *socialisme* un épouvantail destiné à légitimer des mesures de réaction; parfois aussi des hommes s'en sont affublés comme d'un talisman pour prêcher le renversement et la destruction de l'ordre politique et social.

Les uns et les autres, réactionnaires et anarchistes, ont faussé le sens vrai du mot socialisme.

Le mot, pas plus que l'idée qu'il représente, ne saurait effrayer personne. De même, on comprend fort bien que des institutions politiques puissent se modifier selon les milieux, selon les besoins des individus et des nations, selon leur degré d'élevation intellectuelle; on comprend aussi que les institutions sociales, liées par tant de côtés aux institutions politiques, doivent, elles aussi, suivre la marche ascendante de l'humanité.

Il ne viendra à personne la pensée de condamner cette grande mesure de justice qui a affranchi l'homme de la dépendance directe d'un autre homme; et cependant l'esclavage était une question sociale. Nul ne songe à se plaindre parce qu'il est permis à un paysan de posséder un morceau de terre et de le cultiver comme il lui plaît, à un ouvrier de travailler où il veut, et de tel

métier il juge convenable; ce sont bien là des libertés sociales.

Cessons donc d'envisager avec effroi et répulsion ce mot socialisme qui n'implique autre chose que l'idée de progrès dans le domaine économique et social.

Mettons-nous plutôt résolument à l'œuvre, unissons nos efforts et nos bonnes volontés pour résoudre, après un mûr examen, quelques-unes de ces questions qui s'imposent à l'attention de tous les amis de l'humanité, de tous ceux que les souffrances des classes laborieuses ne laissent point indifférents.

La Franc-Maçonnerie eut l'honneur de préparer dans ses temples le mouvement philosophique et politique d'où sortit notre grande Révolution. Les penseurs qui firent la Révolution dans les idées, qui tracèrent la route qu'elle devait suivre plus tard; de même que les hommes qui la firent passer du domaine des idées dans celui des faits accomplis, et qui devaient, pour la plupart, en être tour à tour les héros et les victimes; tous avaient puisé au sein des ateliers maçonniques le sentiment de l'œuvre qu'ils allaient entreprendre et la force de l'accomplir.

Il appartient encore à la Maçonnerie de dégager des obscurités qui les environnent, d'étudier et de résoudre les problèmes que posent chaque jour, dans l'ordre social, les transformations économiques dont nos sociétés modernes sont le théâtre.

Nous ne saurions trop encourager les tentatives faites dans ce but; aussi, sommes-nous heureux d'avoir à signaler l'initiative prise par la Loge *Thélème* de Paris.

Cette Loge, dont l'installation solennelle remonte à un mois et demi seulement, se propose plus spécialement l'étude des questions d'économie sociale.

Aucune affiliation ou réception ne pourra avoir lieu qu'après lecture d'un travail présenté par le récipiendaire sur un sujet d'économie sociale choisi par lui.

C'est là une excellente mesure pour une Loge qui se propose un travail suivi et sérieux, le choix des éléments qui doivent la composer étant d'une très grande importance pour la bonne marche de ses travaux.

Une autre mesure excellente est celle prise par la Loge de tenir chaque année au moins deux tenues blanches auxquelles seront admis des profanes sur invitation signée d'un franc-maçon, membre de la Loge. Dans ces tenues seront résumées les discussions soutenues dans le semestre sur les plus importantes des questions étudiées par l'atelier.

C'est ainsi que nous avons toujours envisagé l'œuvre de la Franc-Maçonnerie, préparant l'avenir, frayant le chemin que doit suivre la démocratie.

Le jour de son installation solennelle, trois importants discours furent prononcés par le vénérable, le premier surveillant et l'orateur de la loge *Thélème*. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire les principaux passages de ces trois discours, qui résument mieux que nous ne pourrions le faire la nécessité qui s'impose à la Maçonnerie d'étudier les questions économiques et sociales, et le rôle que s'est tracé la loge *Thélème*.

Voici en quels termes le vénérable de ce nouveau groupe maçonnique développe la pensée qui a guidé ses fondateurs :

Lorsqu'un plan sagement conçu d'un édifice quel que soit le but de la perfectionner veut apporter un nouvel accroissement, le premier souci de ceux qui s'attachent à la grandeur et à la beauté de l'œuvre est certainement de demander au novateur si le monument qu'il fonde entre dans l'harmonie de l'ensemble et si, d'autre part, il a son utilité propre.

Dans un Orient, jusqu'alors profane, fonder une Loge est une œuvre de propagande dont le but, éminemment louable, se suffit à lui-même.

Mais dans un Orient comme celui de Paris, qui compte un grand nombre de groupements, une Loge nouvelle doit annoncer qu'elle envisage un mode de travail nouveau et qu'en même temps elle contribue à l'œuvre générale de la Franc-Maçonnerie.

La loge *Thélème* se propose de répondre à trois caractères particuliers.

Au lieu d'aborder des travaux de toute nature, d'embrasser toutes les connaissances humaines, de diriger ses efforts sur toutes les routes du progrès, elle veut spécialiser ses occupations et elle pense trouver dans l'unique étude des questions d'économie sociale un champ assez vaste pour l'activité de ses membres.

Elle veut se recruter avec un soin jaloux, ses membres étant d'avis que la Maçonnerie ne gagne pas trop à ouvrir sa porte à des tièdes poussés par une vaine curiosité, ou à des zélés qui dissimulent mal une ambition égoïste. Elle pense que le soin avec lequel elle veut choisir ses membres sera une garantie de l'égalité des Frères au sein de l'atelier et de l'impersonnalité de leurs travaux.

Mais comme elle n'entend pas faire une besogne stérile, elle a l'intention de communiquer une ou deux fois par an au monde profane les modestes résultats de ses recherches et de faire connaître au dehors le véritable aspect philanthropique et progressiste de notre association, encore trop discutée.

Ainsi, par la nature de ses études, elle se réclame du devoir de fraternité et de solidarité; par le caractère que ses membres sont résolus à conserver au sein de la Loge, elle mettra en pratique l'égalité. Et, en même temps, elle est amoureuse de liberté; elle veut voir croître les aspirations spontanées de la nature humaine; elle indique son sentiment par son nom de *Thélème*, par sa devise : *Fay ce que vout-*

*dras* qui ne saurait convenir qu'à la probité sociale.

Notre Loge, vous le voyez, tout en se proposant des buts particuliers, communique avec l'esprit général de la Franc-Maçonnerie et répond complètement à la triple devise que les maçons acclament chaque jour dans leurs temples depuis un siècle, et qui est devenue celle de la République et de la France.

Les hommes ont compris de tout temps que, de la lutte des intérêts égoïstes, la guerre seule pouvait naître.

Et ils ont accepté la guerre, tour à tour vainqueurs, arrogants et vaincus dégradés.

Les associations humaines depuis les premières nationalités, en passant par le fief féodal, par les corporations et par les trois ordres, pour aboutir à certaine école révolutionnaire contemporaine, ont invoqué, tantôt comme un principe, tantôt comme une nécessité, la lutte des races et la lutte des classes, décollant de l'antagonisme des intérêts.

L'association des francs-maçons n'est pas de celles-là.

Avec elle, l'humanité a commencé une nouvelle phase de son évolution.

Des esprits élevés et généraux ont compris que la guerre n'était pas le régime normal des sociétés, aussi bien la guerre à main armée que la guerre économique, plus lente et tout aussi terrible. Ils ont compris que seule l'idée de justice pouvait accorder des intérêts contraires. A deux compétiteurs qui voulaient le tout, ils ont proposé le partage avec égalité; à deux rivaux dont le dur labeur n'avait d'autre but que la ruine de l'adversaire, ils ont montré que tant de travail dépensé à s'entre détruire pouvait être employé à s'entraider; à la lutte pour la vie, ils ont substitué celle pour l'existence.

Tel est le rôle de la Franc-Maçonnerie, et c'est aujourd'hui surtout qu'elle doit se préparer à le remplir.

Aujourd'hui que les baillons de la réaction se recrutent par l'or et par la menace; aujourd'hui que la vieille idée monarchique, dont nous éprouvons l'agonie, se raidit pour une résistance suprême, comme dans la fièvre, le corps qui veut vivre donne un dernier effort d'énergie et un dernier assaut à la maladie.

Aujourd'hui aussi que grossissent les troupeaux souffrants des déshérités et que s'élève de leur sein comme une plainte répétée, dont les strophes ont des finales menaçantes.

Mais si quelques uns de ces ennemis, qui en ce moment aiguissent leurs armes et enflent leurs rançunes, peuvent trouver un terrain d'entente et s'y réfugier assez nombreux pour que les luttes sanglantes deviennent inutiles, ce terrain — le seul, j'ose le dire — c'est la Franc-Maçonnerie.

Vous avez encore, présent à l'esprit, le douloureux insuccès de ceux de nos frères qui ont cru pouvoir faire déposer les armes à des combattants fratricides. Quelque infructueuse qu'ait été leur démarche, elle honore et place très haut devant la morale sociale le caractère de notre institution.

Il faut faire mieux maintenant; il faut ne pas attendre le fait accompli; il faut prévoir l'orientation de la société et suivre son mouvement vers le soleil levant de l'avenir. Au lieu de se laisser porter, il faut, en marchant soi-même, diminuer cette triste force d'inertie qui ralentit le progrès plus que le mauvais vouloir de quelques forces contraires.

Il faut donc étudier avec dévouement et désintéressement les questions sociales; étudier à laquelle nous vous convions et pour laquelle nous faisons appel aux lumières et aux bonnes volontés de nos frères, persuadés qu'en dirigeant de ce côté nos préoccupations et notre activité, nous servons la grande cause du progrès et de l'humanité.

Il eût été difficile de prononcer des paroles plus sensées et plus sages. Tous les hommes de cœur, tous ceux qui aiment l'humanité répondront au généreux appel du vénérable de la Loge *Thélème*; tous sauront unir leurs efforts pour améliorer la condition de tous et particulièrement de ceux qui, déshérités de la fortune, n'ayant que leurs bras pour assurer leur existence à eux et à leur famille, sont si cruellement frappés par les crises industrielles qui, en leur enlevant leur salaire leur enlève le morceau de pain qui les fait vivre eux et leurs enfants. Tout ce qu'on tentera, tout ce qu'on fera pour atténuer et faire disparaître ce fléau social, qui a nom la misère, méritera l'appui et les encouragements de tous ceux qui aiment leur patrie. Aussi, est-ce avec un vif plaisir que nous enregistrons la généreuse initiative prise par la Loge *Thélème* et que nous applaudissons aux paroles prononcées par son président.

(A suivre).

## La Folie religieuse

L'un des plus grands savants français, Esquirol, avait admis et fait admettre par tous ses contemporains l'existence des monomanies, entendant par ce mot les délirs partiels tels, par exemple, que celui des persécutions, qui coexistent avec l'intégrité complète de toutes les autres facultés. Cette doctrine n'est plus classique aujourd'hui, où l'on a reconnu que la plupart des aliénés avaient toute l'intelligence atteinte en même temps; mais il existe cependant de nombreux faits où une forme spéciale de troubles délirants prédomine tellement qu'elle semble occuper à elle seule toute la scène pathologique.

La folie religieuse, dans ses différentes apparences, présente un type accompli de ces désirs

spécialisés et, par suite de sa fréquence, par suite aussi du rôle important qu'elle a joué dans l'histoire, elle offre aux savants et aux naturalistes un sujet d'études du plus haut intérêt.

D'une façon générale, ceux qui doivent être atteints de cette forme de folie voient leur prédisposition morbide favorisée par le milieu dans lequel ils vivent. Nés le plus habituellement de parents religieux, ils s'appliquent, dès leur plus jeune âge, aux pratiques de la dévotion la plus stricte; ce sont des pratiquants pour lesquels la forme a la plus haute importance. Pendant leur enfance, ils se bornent généralement à exagérer les habitudes de ceux qui les entourent; puis, lorsqu'ils arrivent à la puberté, apparaissent les conceptions plus ou moins exaltées. A ce moment, ils font tous leurs efforts pour se consacrer entièrement à la vie religieuse et se précipitent vers les couvents et les séminaires, tout prêts à les recevoir.

Habituellement, ils n'y peuvent rester. L'Eglise elle-même a subi la contagion du siècle; peu de supérieurs religieux sont disposés à tolérer chez leurs disciples le développement des hallucinations, des visions, et la plupart de ces malades, déclassés, doivent rentrer dans la vie civile.

Un exemple curieux, récemment observé par M. le Dr Ball, fera saisir sur le vif l'allure habituelle de ces aliénés.

Un ecclésiastique, ordonné prêtre à l'âge de vingt-cinq ans, exerça pendant quelques années les fonctions sacerdotales; une sciatique, des palpitations, puis des troubles intellectuels le forcèrent bientôt à abandonner son ministère.

En 1870, il commença à entendre des voix; elles lui paraissaient être produites par l'électricité, et il se figurait que l'on se servait de la physique pour le tourmenter.

Enfin, Dieu lui apprit que c'était bien sa voix divine qui s'adressait aux hommes par son intermédiaire. Depuis, il est agent de Dieu, il est son écrivain, il écrit sous sa dictée.

Plus tard, les hallucinations de la vue ont commencé, des apparitions célestes se sont montrées, et il a vu l'Enfant-Jésus dans un bouquet de fleurs.

Son but, dit-il, est de fonder la théocratie universelle. Dieu seul doit régner sur la terre, et le gouvernement français doit le nommer chancelier divin avec 20,000 fr. d'appointements. Ce chiffre est toujours écrit de la manière suivante: « Vin mille francs, » parce que la France, éprouvée par le phylloxéra ne produira plus de vin jusqu'au moment où les ordres de Dieu auront été exécutés.

Dans ces derniers temps, l'inspiration divine lui apprend que le moment est venu de passer des paroles aux actes. Il part donc pour Paris, se rend à l'Elysée et demande à entretenir de ses projets le président de la République. Arrêté et conduit à Sainte-Anne, il accepte avec résignation cette nouvelle tribulation que la Providence lui envoie pour sauver sa foi.

Ce malade offre un type accompli de la première période de la forme exaltée de la folie religieuse, qui s'allie souvent à des tendances mondaines et à des tentations spéciales auxquelles les malheureux fous succombent trop souvent.

Une cause très fréquente de l'écllosion du délire, ce sont les sermons, les missions, et il arrive parfois, ces prédications pouvant agir sur un grand nombre de personnes, que la maladie revêt une forme épidémique, comme on a pu le voir en Irlande, il y a quelques années, comme, aussi, l'histoire en rapporte de si nombreux exemples.

« La période d'état de la théomanie, dit l'éminent aliéniste de Sainte-Anne, est le règne de

l'hallucination. Le malade vit au milieu des apparitions célestes; de temps à autre, assailli d'esprits infernaux, il voit le plus généralement Dieu et ses anges, et la lumière du ciel l'enveloppe de ses rayons. »

Les aliénés dont nous parlons peuvent devenir dangereux, soit pour eux-mêmes, soit pour autrui, et de nombreux et terribles exemples ont souvent démontré la nécessité de leur séquestration.

Un paysan breton, fanatisé par des prédications, quitte sa famille pour errer dans les bois, un beau soir, il se présente dans une chaumière, édifié tous les assistants par ces pieuses paroles: « Jésus-Christ m'est apparu et m'a dit: « Comme j'ai donné mon corps tout entier pour ton salut, je l'ordonne de me sacrifier à la main gauche. Et je l'ai fait, » ajoute-t-il. Montrant alors aux assistants un moignon sanglant, il s'affaisse, vaincu par la douleur.

Un très grand nombre de malades cherchent à se crucifier ou s'infligent des mutilations plus horribles encore, tandis que d'autres, pris d'une sainte fureur, cherchent à détruire le péché en immolant les pécheurs. Dans certains cas, c'est pour sauver ceux qu'ils aiment de la damnation que les fous les tuent. Un paysan allemand renouvelle sur son fils, âgé de quatorze ans, et consentant, la scène du sacrifice d'Abraham, moins l'intervention de Dieu; une mère réveillée par un ange, couronne de roses blanches sa petite fille dormant dans son berceau et lui plonge un couteau dans la gorge; un des aliénés soignés par Esquirol et enfermé depuis de longues années, croit avoir le don de reconnaître ceux qui sont en état de grâce, et éprouve aussitôt le désir de les tuer pour les envoyer en paradis; un malheureux infirmier, passant un jour à sa portée, l'assomme avec un pot en étain.

Le pronostic de cette forme de folie est des plus graves. Il y a cependant des périodes de rémission, pendant lesquelles les malheureux fous se croient abandonnés de Dieu et qu'ils considèrent comme des épreuves; mais le plus généralement, la maladie, entretenue et exaltée par des jeûnes et des macérations répétées, finit par aboutir à une sorte de résignation paresseuse qui constitue sa troisième période: l'intelligence disparaît peu à peu et le malade verse dans la démence où il végète jusqu'à sa mort. La folie religieuse, nous l'avons dit plus haut, offre une autre forme appelée généralement *démonomanie*. Les théomanes ont fondé des empires, bouleversé la face du monde; le délire de ceux qui se croient en rapport avec les puissances infernales a eu beaucoup moins de grands effets, mais a cependant été cause de nombreuses catastrophes individuelles ou locales.

En tête de ce genre de fous se placent les *damnés*. Ils se croient voués aux flammes éternelles soit à la suite de véritables actions répréhensibles, soit sans qu'aucun acte vraiment coupable ait été commis par eux. Cette forme de délire, fréquente chez les protestants, par suite de certaines particularités de leur doctrine, était arrivée à son plus haut degré chez le célèbre John Bunyan, qui raconte comme quoi il se croyait perdu pour avoir écouté le son des cloches, avoir joué aux quilles et commis d'autres péchés du même genre. Des aliénés de cette catégorie ont tué leurs enfants pour leur épargner l'éternel supplice; eux-mêmes se suicident souvent pour échapper aux voix qui leur répètent chaque jour le sort effroyable qui les attend.

Les *Possédés* sont aussi atteints de folie religieuse dépressive. On assiste chez eux au doublement de la personnalité; le malheureux fou

croit qu'une partie de ses pensées, de ses actes, n'est, pour ainsi dire, pas de lui; il est habité par un esprit immonde dont il sent la présence et qui parle par sa bouche et agit par son corps.

Les possédés ont à peu près disparu maintenant, mais il n'en est pas de même des sorciers, et il existe encore des gens qui se croient en commerce suivi avec le diable. Ce genre de folie ne frappe pas seulement les paysans ou les ignorants, et M. Ball l'a observé chez un homme fort intelligent et d'un esprit cultivé; il s'était adonné à des invocations surnaturelles après avoir lu certains ouvrages de spiritisme, et il avait fini par évoquer un mauvais esprit; mais, semblable à ces enchanteurs maladroits qui, faute de connaître les formules sacramentelles, après avoir fait paraître le diable, ne pouvaient plus se débarrasser de lui, il était resté en tête à tête avec son persécuteur et se croyait lié par un pacte irrévocable, qui le rendait esclave du démon auquel il avait voulu commander.

La *démonomanie*, tout le monde le sait, peut être épidémique, et c'est surtout dans ces faits que l'on parvient à guérir les malades; des individus isolés, des possédés ont aussi retrouvé leur santé morale à la suite de cures où l'imagination joue habituellement le principal rôle. Mais ce sont là des exceptions et, dans la majorité des cas, cette forme, comme la précédente, se termine par la démence incurable.

Une conséquence pratique semble ressortir nettement de ce que nous venons d'exposer. L'homme est porté au merveilleux, et, par suite de cette tendance naturelle, il faut éviter avec grand soin, dans la première éducation, tout ce qui peut aboutir à surexciter outre mesure les idées mystiques et à faire admettre par les enfants que le surnaturel joue un rôle actif dans la vie habituelle. La plus grande piété peut s'allier avec l'intelligence la plus haute, mais des pratiques exagérées peuvent avoir la plus funeste influence sur les esprits mal équilibrés.

## VARIÉTÉS

Extrait d'une lettre écrite à un docteur apologiste de Don Ruinart.

Beaucoup de nos lecteurs, sans doute, ne connaissent pas *Don Ruinart*, qu'ils nous permettent de le leur présenter.

*Ruinart Thiérri*, bénédictin, né à Reims en 1657, fut le collaborateur de *Mabillon*. Il se fit une certaine réputation comme théologien. Dans ses livres signés *Don Ruinart*, quoiqu'il ne fut pas Espagnol, il a combattu beaucoup de savants personnages, et a légué à la postérité beaucoup d'histoires de martyres des premiers chrétiens qui ont paru fort suspects aux critiques. Malgré l'in vraisemblance des légendes rapportées par *Don Ruinart*, et sur lesquelles nous reviendrons, il a trouvé des admirateurs, c'est à un de ces derniers, nommé *Bergier*, chanoine à Notre-Dame de Paris, que fut écrite la lettre suivante, dont nous extrayons les pages suivantes:

Vous parlez toujours de martyrs. Eh! Monsieur, ne sentez-vous pas combien cette misérable preuve s'élève contre nous. Insensés et cruels que nous sommes, quels barbares ont jamais fait plus de martyrs que nos barbares ancêtres? Ah! Monsieur, vous n'avez donc pas voyagé! Vous n'avez pas vu à Constantine la place où *Jérôme* de Prague dit à un des bourreaux du concile qui voulait allumer son bûcher

par derrière: *Allume par devant, si j'avais craint les flammes, je ne serais pas venu ici.*

Avez-vous jamais passé dans Paris par la Grève, où le conseiller-Clerc *Anne Dubourg*, neveu du chancelier, chanta des cantiques avant son supplice? Savez-vous qu'il fut exhorté à cette héroïque constance par une jeune femme de qualité, nommée *Mme de la Caille*, qui fut brûlée quelques jours après lui? Elle était chargée de fers dans un cachot voisin du sien, et ne recevait le jour que par une petite grille pratiquée en haut dans le mur qui séparait ces deux cachots. Cette femme entendait le conseiller qui disputait sa vie contre ses juges par les formes des lois. *Laissez-là, lui cria-t-elle, ces indignes formes, craignez-vous de mourir pour votre Dieu?*

Voilà ce qu'un indigne historien tel que le jésuite *Daniel* n'a garde de rapporter, et ce que *d'Aubigné* et les contemporains nous certifient.

Faut-il vous montrer ici la foule de ceux qui furent exécutés à Lyon, dans la place des Terreaux, depuis 1546? Faut-il vous faire voir *M<sup>lle</sup> de Cagnon* suivant dans une charrette cinq autres charrettes chargées d'infortunés condamnés aux flammes parce qu'ils avaient le malheur de ne pas croire qu'un homme pût changer du pain en Dieu? Cette fille, malheureusement persuadée que la religion réformée est la véritable, avait toujours répandu des largesses dans Lyon. La foule des malheureux entourait en pleurant la charrette où elle était trainée chargée de fers. Hélas! lui criaient-ils, *nous ne recevons plus d'aumône de vous. Eh bien!* dit-elle, *vous en recevez encore, et elle leur jeta ses mules de velours, que ses bourreaux lui avaient laissés.*

Avez-vous vu la place de l'Estrapade à Paris? Elle fut couverte, sous *François I<sup>er</sup>*, de corps réduits en cendres. Savez-vous comme on les faisait mourir? On les suspendait à de longues bascules qu'on élevait et qu'on baissait tour à tour sur un vaste bûcher, afin de leur faire sentir plus longtemps toutes les horreurs de la mort la plus douloureuse. On ne jetait ces corps sur les charbons ardents que lorsqu'ils étaient presque entièrement rôtis, et que leurs membres retirés, leur peau sanglante et consumée, leurs yeux brûlés, leur visage défiguré, ne leur laissaient plus l'apparence de la figure humaine.

Le jésuite *Daniel* suppose, sur la foi d'un infâme écrivain de ce temps-là, que *François I<sup>er</sup>* dit publiquement qu'il traiterait ainsi le dauphin son fils, s'il donnait dans les opinions des réformés. Personne ne croira qu'un roi, qui ne passait pas pour un *Néron*, ait jamais prononcé de si abominables paroles. Mais la vérité est que tandis qu'on faisait à Paris ces sacrifices de sauvages qui surpassent tout ce que l'inquisition a jamais fait de plus horrible, *François I<sup>er</sup>* plaisait avec ses courtisans et couchait avec sa maîtresse. Ce ne sont pas là, Monsieur, des histoires de *sainte Potamienne*, de *sainte Ursule* et des *onze mille vierges*; c'est un récit fidèle de ce que l'histoire a de moins incertain.

Un de vos ancêtres, du moins un homme de votre nom, *Pierre Bergier*, fut brûlé à Lyon en 1552 avec *René Poyet*, parent du chancelier *Poyet*. On jeta dans le même bûcher *Jean Chambon*, *Louis Dimonet*, *Louis de Marsac*, *Etienne de Gravot*, et cinq jeunes écoliers. Je vous ferais trembler si je vous faisais voir la liste des martyrs que les protestants ont conservée.

*Pierre Bergier* chantait un psaume de *Murot* en allant au supplice. Dites-nous en bonne foi si vous chanteriez un psaume latin en pareil cas? Dites-nous si le supplice de la patience, de la roue ou du feu est une preuve de la religion. C'est une preuve sans doute de la barbarie religieuse. C'est une preuve qu'un côté il y a des bourreaux, et de l'autre des persuadés.

## LES ANNIVERSAIRES RÉPUBLICAINS

- 2 -

### La Nuit du 4 Août 1789

(Suite)

Le jeune duc de Noailles se précipite à la tribune. — On veut, dit-il, « arrêter l'effervescence des provinces et confirmer les propriétaires dans leurs véritables droits. Mais comment y parvenir sans connaître la cause de l'insurrection qui se manifeste?... Les communautés ont fait des demandes. Ce n'est pas une Constitution qu'elles ont avant tout désirée; le vœu n'en a été formé que dans les bailliages... Ce qu'elles ont demandé, c'est que les droits d'aide fussent supprimés, c'est que les droits féodaux fussent allégés ou échangés... La proclamation aux campagnes n'aura d'effet que si elle est précédée d'un décret portant: 1° que les représentants de la nation ont décidé que l'impôt sera payé par tous les individus du royaume dans la proportion de leurs revenus; 2° que toutes les charges publiques seront à l'avenir supportées également par tous; 3° que tous les droits féodaux seront rachetables par les communautés ou échangés sur le prix d'une juste estimation, c'est-à-dire d'après le revenu d'une

année commune prise sur dix années de revenu; 4° que les corvées seigneuriales, la mainmorte et autres servitudes personnelles seront détruites sans rachat. »

Noailles n'était qu'un cadet de famille; il ne possédait guère que l'épée dont il s'était glorieusement servi sous La Fayette, en Amérique. Ses ennemis pouvaient donc objecter qu'il offrait le sacrifice de sa caste sans rien sacrifier lui-même. Mais comment adresser ce reproche au duc d'Aiguillon, le plus riche des propriétaires féodaux après le roi? Celui-ci motive la proposition préparée au Club Breton (futur Club des Jacobins), et dont son collègue vient de lui ravir l'initiative sur ce que « le premier et le plus sacré des devoirs de l'Assemblée nationale est de faire céder l'intérêt particulier des personnes à l'intérêt général. » « Il n'est aucun de nous, s'écrie-t-il, qui ne gémissent des scènes d'horreur dont la France offre le spectacle. Ce ne sont pas seulement les brigands qui veulent s'enrichir à main armée... Dans plusieurs provinces, le peuple tout entier forme une espèce de ligue pour détruire les châteaux, ravager les terres et surtout brûler les chartiers où reposent les titres des propriétés féodales. Il cherche à secouer un joug qui pèse depuis tant de siècles sur sa tête... Et, il faut l'avouer, cette insurrection, quoique coupable, peut trouver son excuse dans les vexations endurées... Il me semble qu'avant d'établir la Constitution tant désirée, il faudrait prouver à tous les citoyens que notre intention est d'établir le plus promptement possible cette égalité de droits qu'ils demandent et qui doit régner entre tous les hommes. » — Et l'opulent duc propose en bloc: la répartition égale des impôts sur tous, en raison des facultés de chacun; l'abolition de tous les privilèges et exemptions; quant aux droits féodaux, « tributs onéreux qui nuisent à

l'agriculture et désolent les campagnes, mais qui sont de véritables propriétés, et à ce titre, inviolables, » le remboursement au « denier trente ou à tout autre denier qui sera jugé plus équitable » selon les provinces. — En attendant, ajoute-t-il, rentrant dans la pensée de Target, ordre serait donné de percevoir « ces droits comme par le passé, jusqu'à parfait remboursement. » — Mais n'était-il pas déjà trop tard?

On ne paraît pas s'arrêter à ce détail. Un député « roturier » félicite la noblesse de « donner au peuple français une preuve remarquable de patriotisme. » Dupont (de Nemours) n'est pas écouté, disant qu'il faut avant tout s'occuper d'une proclamation solennelle, qui rappelle que « tout citoyen est obligé d'obéir aux lois, de respecter la liberté, la sûreté et la propriété des autres, » tant que la représentation nationale n'a pas changé les lois, la nature des propriétés. Ce qui, en principe, est très juste, mais ce qui ne répond nullement aux sentiments populaires, ni même à ceux de l'Assemblée; tout le monde voit bien qu'entre l'ancien Régime nié et le Régime nouveau à formuler la transition est légalement et matériellement insoutenable.

Un Bas-Breton, qui siège en costume de son pays, objecte: « Pourquoi les châteaux brillent-ils? C'est que l'Assemblée n'a pas été assez prompte à déclarer que les armes terribles que les châteaux contiennent et qui tourmentent le peuple depuis des siècles allaient être anéanties par le rachat forcé. » D'un mouvement oratoire, Le Guen de Kerengal brise les dernières hésitations: « Soyons justes!... Qu'on apporte ici les titres qui outragent la pudeur, qui humilient l'espèce humaine!... Qui de nous, en ce siècle de lumières, ne ferait un bûcher de ces infâmes parchemins sur l'autel du bien public? » — Les gentilshommes applaudissent d'autant mieux que

le député de Lesneven a félicité d'Aiguillon et de Noailles de leur audace « à publier des vérités jusqu'ici ensevelies dans les ténèbres de la féodalité. » — L'orateur achève par ce trait menaçant: « Pour le bien de l'Etat, hâtez-vous de donner ces promesses à la France... Un cri général se fait entendre... Un jour de délai occasionne de nouveaux embrasements... La chute des empires s'annonce avec moins de fracas; ne voulez-vous donner des lois qu'à la France dévastée? »

Le marquis de Foucault condamne les pensions mobilières, les faveurs royales. Le vicomte de Beauharnais revendique l'admissibilité de toutes les classes à toutes les fonctions. Deux représentants des deux contrées où la féodalité est restée le plus horrible se succèdent à la tribune. Legrand (du Berry) décrit les misères de ses compatriotes et les iniquités séculaires dont ils souffrent, et qu'il faut se hâter d'abolir sans indemnité. La Poule, de Franche-Comté, l'auxiliaire de Christin et de Voltaire dans le procès contre le chapitre de St-Claude, relève, en traits sanglants, les fraudes et les crimes féodaux. Il fait pousser des cris d'indignation à l'assistance. Cottin, député de Nantes, détaille les ignominies dont se rendent coupables les agents inférieurs des seigneurs, et formule nettement la double proposition de « l'abolition des justices seigneuriales, de l'extinction des débris du régime féodal.

La tribune est envahie de gentilshommes se disputant l'honneur de se dépouiller de droits exécrables.

(A suivre)

Les vallées du Piémont, auprès de Pignerol, étaient habitées de temps immémorial par ces malheureux persuadés. On leur envoya, en 1655, des missionnaires et des assassins. Lisez la *Relation de Morland*, alors ministre d'Angleterre à la cour de Turin. Vous y verrez un *Jean Brocher* auquel on coupa le membre viril qu'on mit entre les dents de sa tête coupée et plantée sur une pique pour servir de signal.

*Marthe Bazal*, dont on tua les enfants sur son ventre; après quoi on lui coupa les mamelles qu'on fit cuire au cabaret de Marcel, et dont on fit manger aux passants.

*Pierre Simon* et sa femme, âgés de quatre-vingts ans, liés et roulés ensemble, et précipités de rocher en rocher.

*Anne Charbonnier* violée, et ensuite empalée par la partie même dont on venait de jouir, portée sur le chemin pour servir de croix, selon l'usage de ce pays, où il faut des croix à tous les carrefours.

Le détail de ces horreurs vous fait dresser les cheveux, la multiplicité en est si grande qu'elle ennuie. On faisait périr ainsi des milliers d'imbéciles en leur disant qu'il fallait entendre la messe en latin. Il était bien clair qu'étant déchirés en morceaux ils ne pouvaient avoir le bonheur d'aller à la messe.

Ah! Monsieur, si vous voulez rendre la religion chrétienne aimable, ne parlez jamais de martyrs. Nous en avons fait cent fois, mille fois plus que tous les païens. Nous ne voulons point répéter ici ce qu'on a tant dit des massacres des Albigeois, des habitants de Mérindol, de la Saint-Barthélemy, de soixante ou quatre-vingt mille Irlandais protestants égorgés, assommés, pendus, brûlés par les catholiques, de ces millions d'Indiens tués comme des lapins dans des garennes aux ordres de quelques moines. Nous frémissons, nous gémissons, mais il faut le dire, parler de martyrs à des chrétiens, c'est parler de gibets et de roues à des bourreaux et à des records.

Que pourrions-nous vous représenter encore, Monsieur, après ce tableau aussi vrai qu'épouvantable que vous nous avez forcé de vous tracer de nos mains tremblantes? Oui, à la honte de la nature, il y a encore des fanatiques assez barbares, des hommes assez dignes de l'enfer, pour dire qu'il faut faire périr dans les supplices tous ceux qui ne croient pas à la religion chrétienne que l'on a tant déshonorée. C'est ainsi que pensent encore les inquisiteurs, tandis que les rois et leurs ministres devenus plus humains, émus de tout l'Europe le fer dont ces monstres sont armés. Un évêque en Espagne a proféré ces paroles devant des témoins respectables de qui nous les tenons: *Le ministre d'Etat qui a signé l'expulsion des Jésuites mérite la mort*. Nous avons vu des gens qui ont toujours à la bouche ces mots cruels *contrainte et châtiment*, et qui disent hautement que le christianisme ne peut se conserver que par la terreur et par le sang.

Je ne veux pas vous citer ici un autre évêque de la

plus basse naissance, qui, séduit par un fanatique, s'est expliqué avec plus de fureur qu'on en n'a jamais reproché aux *Diocéliens* et aux *Décus*.

La terre entière s'est élevée contre les jésuites, parce qu'ils étaient persécuteurs; mais qu'il se trouve quelque prince assez peu éclairé, assez mal conseillé, assez faible pour donner sa confiance à un capucin, à un cordelier, vous verrez les cordeliers et les capucins aussi insolents, aussi intriguants, aussi persécuteurs, aussi ennemis de la puissance civile que les jésuites l'ont été. Il faut que la magistrature soit partout occupée sans cesse à réprimer les attentats des moines. Il y a maintenant dans Paris un cordelier qui prêche avec la même impudence et la même fureur que le cordelier *Feu-Ardent* prêchait du temps de la ligue.

Quel homme a jamais été plus persécuteur chez ces mêmes cordeliers que leur prédicateur *Poisson*? Il exerça sur eux un pouvoir si tyrannique, que le ministre fut obligé de le faire déposer de sa place de provinciale et de l'exiler. Que n'eût-il point fait contre les laïques? Mais cet ardent persécuteur était-il un homme persuadé, un fanatique de religion? Non, c'était le plus hardi débauché qui fut dans l'ordre. Il ruina le grand couvent de Paris en filles de joie. Le procès de la femme *Du Moutier*, qui redemanda quatre mille francs après la mort de ce moine, existe encore au greffe de la Tournelle criminelle.

Percez la muraille de parvis avec *Exéchiel*, vous verrez des serpents, des monstres et l'abomination de la maison d'Israël.

(Questions sur l'Encyclopédie, Genève, 1778.)

### CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Votre estimable journal a déjà plusieurs fois appelé l'attention de ses lecteurs sur les livres classiques en usage dans nos écoles publiques, veuillez être assez bon pour me permettre de citer quelques extraits de deux ouvrages, qui, surtout, brillent par leur esprit clérical et monarchique.

Le premier de ces ouvrages est intitulé: *Choix gradué de 50 sortes d'écritures*, et est édité par la librairie Hachette. Il contient, à la page 32, l'histoire d'Adam et Eve et celle du déluge universel. Page 42, nous trouvons: « A Bethléem était né le Sauveur des hommes, le Messie promis par Dieu, dès l'origine du monde pour racheter nos péchés, Jésus-Christ, fils de la vierge (sic) Marie. C'est le fondateur de la vraie religion, de la religion catholique, etc. » Page 54, à propos de la Saint-Barthélemy: « Le prince de Condé et le roi de Navarre n'obtiennent la vie qu'à la condition d'abjurer leurs erreurs (!) », c'est-à-dire le protestantisme. Nous trouvons, encore à la page 109, sous ce titre: *Récit curieux*, l'histoire de la « Conversion d'un voleur arraché au supplice qui l'attendait par un bon religieux, chargé de l'exhorter à ses derniers moments. » Si ce fait, digne de l'imagination d'un Escobar quelconque, se passait de

nos jours, qu'en penseraient nos magistrats? Seraient-ils aussi complaisants pour le *Bon religieux* que ceux dont il est question dans cette aventure aréologique? Mais le bouquet est à la page 49; le voici: « Les descendants de Charlemagne furent chassés du trône (0 droit divin!) par les comtes de Paris. Hugues Capet, l'un d'eux, fut, en 987, le chef de la dynastie capétienne, qui règne encore aujourd'hui sur la France. » Voilà 38 ans que Louis-Philippe a été renversé du trône et 16 ans que nous sommes en République, et ce dernier membre de phrase n'a pas encore été supprimé dans les nouvelles éditions!!

Le second volume est au moins aussi clérical que le premier, il a pour titre: *Choix gradué de 50 sortes d'écritures*, nouvelle édition revue par Th. H. Barrau. Il parle dans ses premières pages de l'obéissance que l'on doit aux commandements de l'Eglise catholique « en vertu du pouvoir qu'elle a reçu de Dieu, » du recueillement et de la ferveur avec lesquels il faut assister aux offices religieux, etc.; la page 101 nous raconte, en termes empoûlés et mystiques, les impressions que rappellent à un sieur Léon la vue de l'église de son village natal et le souvenir de sa première communion. Dans la partie historique, la page 33 contient l'anecdote de la prétendue croix que l'empereur romain Constantin vit dans les airs et qui, en lettres de feu, contenait ces paroles: « Tu vaincras par ce signe. » Enfin, à la page 62, nous lisons dans les plus récentes éditions: « Louis-Napoléon, ayant reçu de la nation, en décembre 1851, etc., ..... a promulgué la constitution qui régit actuellement la France. » Ce volume est édité également par la librairie Hachette, ainsi qu'un cours d'instruction civique conforme aux programmes officiels. Il en résulte donc que, d'après cette bonne librairie, nous sommes à la fois en monarchie, en empire et en République! A-t-on raison de se plaindre et n'y en a-t-il pas pour tous les goûts?

Néanmoins, vous me permettez de vous demander, si, après les attaques que les Buffet, les Chesnelong, etc., ont lancé cette année en plein Sénat contre l'enseignement laïque, lors de la discussion de la loi sur l'instruction primaire, des ouvrages violant aussi manifestement la neutralité religieuse et se moquant ainsi de la Constitution républicaine que la France s'est donnée, ne devraient pas être impitoyablement rayés des listes départementales des livres classiques?

Une révision de ces livres, s'il vous plaît, car ils ont grand besoin d'être épluchés!!

Un de vos lecteurs.

### BIBLIOGRAPHIE

La 36<sup>e</sup> livraison de la *Grande Encyclopédie* (prix: 1 fr.) vient de paraître chez H. Lamirault et C<sup>ie</sup>, rue de Rennes, 61, à Paris, elle contient la monographie du département des Alpes-Maritimes, une étude géographique et historique sur l'Alsace, etc., et deux belles cartes en couleurs, hors texte.

Manuel d'instruction nationale, par M. Emmanuel VAUCHEZ, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement. Librairie HACHETTE, Paris.

Nous recommandons vivement, à tous ceux qu'intéressent les questions d'enseignement, cet excellent manuel d'instruction et d'éducation civique.

### REVUE DES JOURNAUX

La *Semaine anticléricale*, dans le diocèse de Nevers, quai de Loire, 2, à Nevers, journal hebdomadaire.  
La *Fédération compagnonnique*, rue des Archers, 13, Lyon, bi-mensuel.  
La *Causerie politique et judiciaire*, rue des Gestes, n° 6, Toulouse, journal hebdomadaire.  
La *Gazette de Divonne* paraît le jeudi de chaque semaine, Divonne-les-Bains.  
L'*Abeille Brivarquoise*, journal républicain hebdomadaire, boulevard Dessaix, 29, à Brioude.  
Le *Moniteur des Charentes*, organes de l'Union démocratique, place de la Gendarmerie, 12, Angoulême.  
Le *Moniteur de la Lozère*, journal républicain hebdomadaire, rue des Bains, 11, Meuse.  
La *Concorde*, journal politique économique, littéraire et financier, rue Cœq-Héron, 5, Paris.  
Le *Journal de la Maurienne*, journal républicain hebdomadaire, St-Jean-de-Maurienne.

### ÉPURATEUR A BIÈRE

BREVETÉ S. G. D. G.

**LOUIS ROCHIER**  
92, Rue Mercière, 92  
LYON

Ce système s'adapte à tous les robinets plongeurs. Il est destiné au nettoyage des conduits d'air qui, ne pouvant être nettoyés facilement, sont la cause principale du mauvais goût donné à la bière. Toutes les principales brasseries et café de Lyon en font déjà usage.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'inventeur, rue Mercière, 92.

### A VENDRE

POUR CAUSE DE SANTÉ

**JOLI CAFÉ**

BIEN SITUÉ

A ROANNE (Loire)

S'y adresser, place Saint-Etienne, 15  
BONNES CONDITIONS

### INSECTICIDE GALZY

DESTRUCTION INFALLIBLE des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc.  
Le kilog., 12 fr.; 100 gr. par poste, 1 fr. 95, cours d'Herbouville, 71, Lyon.

L'EAU D'AUREL minérale naturelle la plus gazeuse et la plus digestive des eaux de table. Se vend partout.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

**M<sup>me</sup> JOURDAIN, Accoucheuse**  
38, Cours Gambetta, à l'entresol

#### TRAITEMENT SPÉCIAL

Des Maladies de Dames, dites Dérangements, Chutes de Matrice, Inflammations intestinales, Symptômes, Gonflement du Ventre, Maux de Reins, Digestions difficiles.

Cabinet de 9 à 11 heures et de 1 à 4 heures

#### USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE

**BONTOUX Fils**

à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments  
Sièges inodores en faïence  
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

#### PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD

Rue Jean-Baptiste-Say, 22

(Près la gare de la Ficelle et du boulevard de la Croix-Rouge)

LYON

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie. Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerréotype. Portraits après décès

ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE  
On remet à neuf les anciens Daguerrotypes

Maison de confiance fondée en 1851  
**ACHAOME Fils**  
Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours; au comptant 2 0/0 d'escompte.

#### Le goûter, c'est l'accepter!!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le *Café Rousset*. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix: 4 fr. le kilo. (le paquet de 250 gr.: 1 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 1 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DEPOT GÉNÉRAL  
**V. ROUSSET**  
HERBORISTERIE DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

H. LAMIRAULT & C<sup>ie</sup> ÉDITEURS PARIS 61, Rue de Rennes, 61

# GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ  
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE  
MM. Barthélemy, sénateur, membre de l'Institut; Hartwicz, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; Glasson, membre de l'Institut; Dr L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8° totalisant de 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Payables à raison	Chaque volume broché
1 franc	de 10 francs par mois	25 francs

**LE FRANC-MAÇON**  
JOURNAL HEBDOMADAIRE  
LYON — 52, Rue Ferrandière, 52 — LYON

Six mois..... 4 fr. 50 Le Numéro : 10 centimes. Un an..... 6 fr.

### BULLETIN D'ABONNEMENT (1)

Je soussigné (2) \_\_\_\_\_  
déclare prendre un abonnement de \_\_\_\_\_ (3) au journal le *Franc-Maçon*.

le \_\_\_\_\_

Signature :

(1) L'abonnement peut également être souscrit dans tous les bureaux de poste, sans aucun frais.  
(2) Ecrire très lisiblement le nom, l'adresse et la profession.  
(3) Le prix de l'abonnement doit être envoyé en mandats ou en timbres-poste avec le présent bulletin, pour éviter les frais de recouvrement qui sont de 0,50 centimes par abonnement.

TRAVAUX DE LUXE

Travaux Administratifs ET COMMERCIAUX

Association Syndicale

PROCEDES THÈSES Factures REGISTRES etc. \*

Brochures Labours Chroniques Mémoires

# IMPRIMERIE NOUVELLE

des Machines Typographiques

BUREAU & ATELIERS  
Rue Ferrandière, 52  
LYON

**ACHARD-MILHET, BANDAGISTE**  
73, rue de l'Hôtel-de-Ville, 73  
Spécialité de bandages français et anglais. — Suspensoirs Langlois. — Ceintures hypogastriques à clé et à ressort. — Ceintures anglaises pour grossesse. — Bas peau de chien. — Bas en tissus français et anglais pour varices. — Injecteurs, irrigateurs. — Articles en caoutchouc tous genres, souple et durci. — Cabinet spécial d'application. 3729